

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 87

présenté par
M. Savary

ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« exposée à »

les mots :

« mentionnée au 3° de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.